Image not found or type unknown

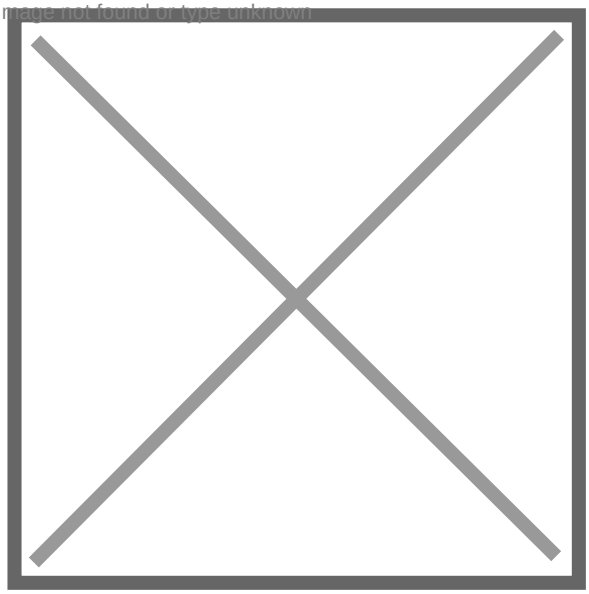

Soucis avec une entreprise

Par **bm69**, le **11/03/2013** à **21:04**

bonjour
il y a pas mal de temps j'ai eu un soucis avec un volet roulant encore en garantie.
j'ai d'abord appeler l'entreprise et on m'as dit d'écrire ,ce que j'ai fait en recommandé.
n'ayant pas eu de réponse au bout de 3 semaines je leur ai envoyé une mise en demeure (en recommandé)de 8 j et ceci aussi sans réponse.
quelle est la procedure?.
Merci de vos réponses

Par **moisse**, le **12/03/2013** à **11:03**

bonjour
La réaction peut être différente selon la garantie dont on entend bénéficier.
Il s'agit tout d'abord de déterminer la date de départ de la garantie, pour savoir s'il s'agit de:
* la garantie légale de conformité (2 ans dont les 6 premiers mois sont importants)
* la garantie du vice caché sans limitation dans le temps, mais compliquée à mettre en oeuvre
* la garantie commerciale ou contractuelle. c'est selon les termes du contrat.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés